

CONFERENCE / DEBAT GRAND PUBLIC

# DIRECTIVES ANTICIPEES PARLONS-EN!



Pourquoi et  
comment les  
rédiger ?



**3 SOIREES**

**COLMAR**

**CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

**PONT-A-MOUSSON**

**INSCRIPTION GRATUITE OBLIGATOIRE**

Par tél : 03 88 75 06 34

En ligne : [cliquer ici](#)

AVEC LE CONCOURS DE :



# LA LOI CLAEYS-LEONETTI

La loi du 2 février 2016, dite loi Claeys-Leonetti, est venue renforcer l'aspect contraignant des directives anticipées.

L'Arrêté du 3 août 2016 relatif au modèle de directives anticipées prévu à l'article L. 1111-11 du code de la santé publique est un véritable guide pour la rédaction des directives anticipées, qui répond aux questions que vous vous êtes probablement déjà posées : A quoi sert une directive anticipée ? Comment les rédiger ? Avec qui ? Où les conserver (dossier médical partagé, médecin de ville, notaire, etc.) ? Quels liens avec la personne de confiance ? Il existe même des modèles de directives anticipées, selon que vous êtes bien portant ou déjà atteint d'une maladie grave.

Mais l'on a tous une histoire et il est important de pouvoir adapter nos directives anticipées à ce que nous vivons et ce que nous souhaitons.

Chaque soirée permettra de réfléchir ensemble à toutes ces questions, sans tabou et avec discernement. Des professionnels de la santé et du droit vous expliqueront en détails comment rédiger des directives anticipées, à quelles occasions elles sont prises en compte et dans quelles mesures. Puis un cas concret vous sera présenté afin que nous puissions réfléchir ensemble aux enjeux éthiques et que vous puissiez poser toutes les questions que vous souhaitez.

# PROGRAMME

## 18H À 18H30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

## 18H30 OUVERTURE DE LA JOURNÉE

- *Hubert ATTENONT, Président de la CRSA Grand Est ou son représentant*
- *Danielle QUANTINET, Présidente de la commission spécialisée « droits des usagers du système de santé » CRSA Grand Est*

## 19H À 20H PREMIÈRE PARTIE

- *présentation d'une situation concrète (apport du cadre juridique, médical et éthique)*

### *Intervenants :*

- *M. Bruno PY, professeur de droit*
- *Un professeur de médecine, directeur du site d'appui de l'EREGE*
  - Lorraine : M. Gérard AUDIBERT*
  - Champagne-Ardenne : M. Alain LÉON*
  - Alsace : M. Michel HASSELMANN*

## 20H À 21H DEUXIÈME PARTIE

- *échanges avec la salle*

## 21H CLÔTURE DE LA JOURNÉE

- *Hubert ATTENONT et Danielle QUANTINET, CRSA Grand Est*

*CRSA - Conférence régionale de la santé et de l'autonomie*

*EREGE - Espace de réflexion éthique Grand Est*

*URIOPSS - Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux*

## LE PUBLIC CIBLÉ

Le grand public

Les médecins généralistes

## ACCÈS LIBRE SUR INSCRIPTION

Par tél : 03 88 75 06 34

En ligne : [cliquer ici](#)

### ▶ 23 SEPTEMBRE 2020

à l'IFSI des hôpitaux civils de Colmar

39 avenue de la liberté - COLMAR

### ▶ 26 NOVEMBRE 2020

à Châlons-en-Champagne (lieu à définir)

CHALONS-EN-CHAMPAGNE

### ▶ JANVIER 2021 (date à venir)

à l'Abbaye des Prémontrés

9 rue Saint-Martin - PONT-A-MOUSSON

CRSA - *Conférence régionale de la santé et de l'autonomie*

EREGE - *Espace de réflexion éthique Grand Est*

URIOPSS - *Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux*